

SUCCESSION DU DIRIGEANT

Pourquoi et comment anticiper la transmission d'entreprise ?

La transmission anticipée d'une entreprise peut répondre à plusieurs objectifs : faciliter sa survie, éviter les conflits familiaux et optimiser fiscalement la charge des héritiers du dirigeant. Plusieurs outils sont à la disposition du dirigeant.

1 – Le Pacte Dutreil, « LA » solution

Cet outil majeur des transmissions d'entreprises familiales en France permet, en effet, une exonération de 75 % de la valeur taxable de l'entreprise, sous conditions toutefois de conservation et d'engagement.

2 – Le démembrement de propriété

Vous transmettez la nue-propriété des titres de votre société à vos enfants, tout en conservant l'usufruit c'est-à-dire le droit aux dividendes et le pouvoir de gestion de l'entreprise.
À votre décès, vos enfants deviennent les uniques propriétaires. La base taxable est alors calculée sur la nue-propriété et l'usufruit s'éteint avec des droits de succession réduits.
Plus vous donnez tôt, plus ce sera intéressant, car le barème fiscal du démembrement de propriété s'applique aux titres de société.

3 – La holding familiale

La création d'une holding permet une donation progressive de l'entreprise dans le cadre familial et, si elle est détenue par vos héritiers, un rachat progressif de la société via les dividendes.

4 – La donation avant décès

Souvent préférable à une transmission subie, la donation peut prendre différentes formes : une donation-partage, un démembrement de propriété, la création d'une holding familiale, une transmission progressive.
Elle permet d'anticiper un décès en transmettant tout ou partie de son patrimoine de son vivant – une entreprise par exemple – avec des avantages fiscaux (abattement de 100 000 € tous les 15 ans en ligne directe).

4 – La transmission au conjoint

Vérifiez l'impact de votre régime matrimonial sur la protection financière, successorale et matérielle de votre conjoint, le devenir de ses parts de la société s'il en dispose, les droits successoraux qu'il devra peut-être régler, voire son rôle futur dans l'entreprise.
Si vous souhaitez lui transmettre votre société, plusieurs outils sont à votre disposition : le **changement de régime matrimonia**l pour une communauté universelle assortie d'une clause d'attribution intégrale, la **donation au dernier vivant** entre époux, la clause de préciput, l'**assurance-vie** et le **contrat de capitalisation**.

Conception et réalisation : humancom – Novembre 2026